



ADMISSION À UN PROGRAMME D'ÉTUDES

1- DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DEMANDES D'ADMISSION

Avant de déposer une demande, assurez-vous que les programmes que vous avez sélectionnés sont encore ouverts à l'admission.

TRIMESTRE D'AUTOMNE

1^{er} cycle

Baccalauréat, doctorat de 1^{er} cycle, majeure, mineure, module

- Avec diplôme d'études collégiales : **1^{er} mars**
- Avec études universitaires : **1^{er} février**

Médecine : Année préparatoire et Doctorat de 1^{er} cycle

- Avec diplôme d'études collégiales : **1^{er} mars**
- Avec études universitaires : **15 janvier**

Certificat de l'éducation permanente : 1^{er} juin

Cycles supérieurs : 1^{er} février

TRIMESTRE D'HIVER

1^{er} cycle : **1^{er} novembre**

Cycles supérieurs : **1^{er} septembre**

TRIMESTRE D'ÉTÉ

- 1^{er} cycle : **1^{er} mars**
- Cycles supérieurs : **1^{er} février**

Au-delà des dates limites officielles, les demandes d'admission sont acceptées dans plusieurs programmes. Pour le 1^{er} cycle, consultez la liste des programmes offerts au prochain trimestre : admission.umontreal.ca/programmes-de-1er-cycle-ouverts.

Pour les cycles supérieurs, consultez la liste des programmes offerts au prochain trimestre : admission.umontreal.ca/programmes-de-cycles-superieurs-ouverts

2- ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Catégories de candidats

Les candidats admissibles à un programme sont généralement, et en fonction de la demande, divisés en catégories principales, lesquelles peuvent être subdivisées en sous-catégories :

- les *collégiens*, ceux qui possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC) ou qui sont en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente
- les *universitaires*, ceux qui sont titulaires d'un DEC ou qui attestent d'une formation équivalente et qui ont suivi au moins 12 crédits d'un programme universitaire, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
 - universitaire ayant complété au moins 12 crédits
 - universitaire titulaire d'une maîtrise ou ayant déposé un mémoire de maîtrise
 - universitaire titulaire d'un Ph. D. ou ayant déposé une thèse de doctorat
 - universitaire en transfert de programme.

À ces catégories s'ajoutent divers groupes ou cas spéciaux, par exemple :

- candidats diplômés de programmes préuniversitaires dans une autre province canadienne ou dans un autre pays, dont l'admission est soumise à des conditions particulières
- candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
- francophones hors Québec inscrits dans un programme universitaire dans leur province et dont les gouvernements ont signé des ententes avec le gouvernement québécois
- professionnels étrangers qui doivent répondre aux normes d'ordres professionnels québécois.

À moins d'indications contraires, le contingentement global fixé pour la 1^{re} année d'un programme est généralement partagé entre les catégories.



Conditions d'admissibilité à un programme de 1^{er} cycle

Les conditions d'admissibilité varient en fonction des programmes.

Généralement, il s'agit :

- du diplôme d'études collégiales (DEC) obtenu au Québec ou de son équivalent;
- d'une connaissance minimale du français (voir précisions ci-après);
- parfois, d'autres conditions s'appliquent (cours préalables, entrevue, test d'admission, etc.)

Toutefois, le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

Programme à capacité d'accueil limitée

Diverses contraintes liées au personnel, à l'espace ou à l'équipement disponible, au nombre important de candidats ou à des directives gouvernementales peuvent obliger l'Université à limiter la capacité d'accueil dans certains programmes.

Une sélection, selon des critères dûment approuvés par le doyen et en tenant compte de différentes catégories de candidats, est faite parmi les candidats admissibles. Il importe de noter qu'un candidat admissible n'est pas nécessairement refusé parce que son dossier est jugé trop faible, mais parce que d'autres candidats ont présenté un dossier jugé meilleur que le sien. Le candidat refusé en raison du contingentement demeure admissible à d'autres programmes de l'Université de Montréal.

Cote de rendement

Lorsqu'il faut procéder à une sélection parmi les candidatures reçues, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possible.

Par conséquent, les universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des étudiants aux fins de la sélection. Cette méthode est ce qu'on appelle la cote de rendement, ou cote R.

Les détails sur la cote R et les méthodes de calcul utilisées sont accessibles dans la section *Admission* du site admission.umontreal.ca.

Programme à capacité d'accueil non limitée

Les candidats admissibles sont généralement admis. Toutefois, un seuil minimal peut être exigé et des résultats scolaires trop faibles peuvent justifier le refus du candidat.

Admission après la réussite de quelques cours et transfert de crédits

Si vous souhaitez vous inscrire dans un programme après avoir réussi quelques cours à l'Université, vous devez satisfaire aux conditions d'admissibilité du programme et vous soumettre au processus d'admission. Lorsque vous serez admis dans votre nouveau programme, vous pourrez vous adresser à la faculté ou au département responsable afin de déterminer le nombre de cours réussis qui peuvent être transférés au nouveau programme.

Connaissance du français

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour le ou les programme d'études postulés.

Exigences

Si le candidat n'a pas réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial du MEES ou si ses études antérieures n'ont pas été entièrement faites dans un contexte unilingue francophone, il sera tenu de fournir la preuve de son niveau de connaissance du français par l'envoi d'une attestation de résultats à un test ou diplôme accepté par l'Université de Montréal.

En outre, la connaissance du français peut aussi constituer une condition d'admissibilité dans certains programmes. Le candidat doit alors se soumettre à toute épreuve de français propre au programme.

Dispenses

Une dispense peut être demandée auprès du Centre de communication écrite (CCE) lorsque le candidat répond à l'un des critères spécifiés. Le formulaire se trouve sur le site Web du CCE, l'instance responsable des exigences de français. (cce.umontreal.ca)

Admission avec condition

Pour certains programmes, la maîtrise du français peut constituer une condition de poursuite des études. Selon son niveau de connaissance attesté, le candidat admis pourrait devoir réussir un ou des cours de mise à niveau conformément aux dispositions réglementaires propres au programme choisi.

Perfectionnement du français

L'étudiant qui souhaite parfaire son français en vue d'une admission future peut s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente où il peut suivre des cours de français, langue seconde ou étrangère. Consulter :

ecoledelanguages.umontreal.ca.

Connaissance de l'anglais

Excepté pour les programmes d'études anglaises et de traduction, la connaissance de l'anglais ne constitue pas une exigence d'admission. Toutefois, dans bon nombre de programmes, plusieurs ouvrages de référence et publications ainsi qu'une part importante de la documentation sont rédigés dans cette langue. Il est donc fortement suggéré d'acquérir une connaissance de l'anglais écrit.

Conditions d'admissibilité à un programme de cycles supérieurs

Les conditions d'admissibilité varient selon les programmes.

Généralement, il s'agit :

- d'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un doctorat de 1^{er} cycle ou d'un diplôme jugé équivalent pour accéder aux programmes de 2^e cycle ou d'être titulaire d'une maîtrise ou posséder une formation jugée équivalente pour accéder aux programmes de 3^e cycle;
- d'avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) à son diplôme de 1^{er} cycle, posséder une expérience jugée satisfaisante ou démontrer des aptitudes marquées pour entreprendre des études de 2^e cycle;
- d'accepter qu'un professeur guide son choix de cours et dirige son travail de recherche (pour un programme en recherche);
- de posséder une connaissance suffisante du français;
- de maîtriser suffisamment l'anglais ou une autre langue, si le programme l'exige;
- pour les programmes de 3^e cycles, de présenter l'esquisse d'un projet de recherche et de trouver un professeur pour diriger ses recherches et guider ses choix de cours;
- de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité (consultez la page descriptive du programme qui vous intéresse à **admission.umontreal.ca**).

3- FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

Déposer une demande d'admission

La demande d'admission se fait uniquement en ligne. Pour accéder au formulaire d'admission, rendez-vous dans la section « Admission » du site **admission.umontreal.ca**, où se trouvent tous les renseignements essentiels concernant le dépôt de la demande.

Au 1^{er} cycle, vous pouvez inscrire jusqu'à trois choix de programmes en indiquant l'ordre de préférence. Aux cycles supérieurs, les choix sont limités à deux.

Vous devrez vous créer un compte afin que le système garde en mémoire votre demande d'admission inachevée, le cas échéant. Ainsi, si pour une raison ou une autre, vous êtes dans l'impossibilité de remplir entièrement le formulaire, vous pourrez y revenir plus tard.

Vous devez vous assurer d'inscrire le code permanent émis par le ministère de l'Éducation.

Études libres (inscription à un ou à quelques cours)

Pour vous inscrire à un ou à quelques cours à titre d'étudiant libre, vous devez remplir un formulaire de demande d'admission en ligne, tel qu'expliqué ci-haut. Pour plus de renseignements sur les études libres, consulter : **registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/etudes-libres.**

Baccalauréat par cumul

Il est possible d'obtenir un baccalauréat par association de programmes, ou baccalauréat par cumul, en associant des diplômes qui n'auraient pas déjà été intégrés à un grade. Vous pouvez ainsi associer trois certificats ou mineures, deux majeures, ou une majeure avec un certificat ou une mineure.

Pour obtenir un baccalauréat par cumul, il faut, un programme à la fois, déposer une demande d'admission, payer les frais d'admission et s'inscrire. La demande du baccalauréat par cumul se fait à la fin de la scolarité.

4- FRAIS D'ADMISSION

Pour que votre demande d'admission soit transmise et traitée, vous devrez payer par carte de crédit (Visa ou Master Card) au moment de soumettre le formulaire. Dans un délai d'environ 48 h, un accusé de réception vous est ensuite transmis par courriel pour confirmer le dépôt de la demande.

- Admission à un programme : 99,00 \$
- Admission à un module ou à un microprogramme : 21,90 \$
- Changement de programme : 27,50 \$
- Étudiants libres : 21,90 \$
- Modification d'un choix de programme : 33,00 \$

5- DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir les documents exigés via le Centre étudiant. C'est également par cette interface que vous suivrez l'évolution de votre candidature.

Si vous êtes un nouvel utilisateur, votre code d'identification et votre UNIP (mot de passe) vous seront acheminés par courriel au plus tard 48 heures après la soumission de votre demande d'admission. Une fois que vous les recevrez, ouvrez une session puis cliquez sur la tuile « Tâches » afin d'accéder à votre liste de documents à téléverser et envoyer les documents exigés.

Pour plus d'information sur les documents à fournir ou le téléversement, consulter la page Faire parvenir les documents du site admission.umontreal.ca.

6- ÉTUDE DU DOSSIER ET SUIVI DE LA DEMANDE

Effectuez régulièrement le suivi de votre candidature sur le Centre étudiant pour ne pas en ralentir le traitement : des éléments peuvent être ajoutés en cours d'étude de dossier. Pour vous confirmer la réception de vos documents, les tâches complétées ne seront plus affichées à l'écran.

Pour le 1^{er} cycle, les doyens des différentes facultés de l'Université de Montréal établissent les modalités et critères d'étude des dossiers. Au nom des doyens, les agents d'admission étudient les dossiers des candidats et prennent des décisions de sélection ou de présélection. Le cas échéant, les tests d'admission et les entrevues contribuent à la sélection des candidats.

Les agents procèdent à l'étude de tous les choix de programme. Cependant, dès que le candidat est admis, sa candidature aux programmes indiqués moins prioritaires n'est plus considérée.

Exemples de l'ordre du traitement des dossiers

Exemples	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix
1	Offre d'admission	Désistement automatique	Désistement automatique
2	Poursuite de l'étude du dossier	Offre d'admission	Désistement automatique
3	Poursuite de l'étude du dossier	Poursuite de l'étude du dossier	Offre d'admission
4	Refus	Poursuite de l'étude du dossier	Poursuite de l'étude du dossier
5	Poursuite de l'étude du dossier	Refus	Poursuite de l'étude du dossier
6	Offre d'inscription sur une liste d'attente	Poursuite de l'étude du dossier	Poursuite de l'étude du dossier

Pour les cycles supérieurs, chaque choix est analysé de manière indépendante par la faculté ou le département concerné. Vous recevrez donc une réponse pour chacun de vos choix de programmes.

7- TESTS, ENTREVUES OU AUDITIONS

Convocation

Pour certains programmes, vous devrez vous soumettre à un examen, une entrevue ou une audition. Vous serez alors convoqué par la faculté ou le département concerné. Il est essentiel de s'y présenter à la date et à l'heure indiquées, à défaut de quoi votre candidature sera automatiquement rejetée.

Pour les programmes exigeant l'examen CASPer, consultez admission.umontreal.ca/examen-casper pour vous inscrire et connaître toutes les modalités qui y sont reliées.

Pour un programme de la Faculté de l'éducation permanente, vous devez consulter le calendrier des tests d'admission propres au programme de votre choix. Pour en connaître les lieux et les dates : fep.umontreal.ca. Aucune convocation n'est envoyée; il est de votre responsabilité de vous inscrire aux tests.

Absence à un test ou à une entrevue

L'absence au test ou à l'entrevue au moment fixé entraîne la fermeture du dossier, à moins que vous ne puissiez justifier cette absence en présentant un motif valable au plus tard deux jours ouvrables après le test. Si vous êtes absent pour un motif valable, les autorités compétentes de la faculté pourraient exceptionnellement exiger un examen, un test ou une entrevue différés. On entend par motif valable un motif indépendant de votre volonté tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Si vous êtes contraint de vous absenter à un test ou à une entrevue, vous êtes prié de communiquer avec le service qui vous a convoqué.

8- RÉPONSE, OBLIGATIONS, RECOURS ET INSCRIPTION

Réponse au candidat

Au 1^{er} cycle, la décision est transmise par le Service de l'admission et du recrutement. Aux cycles supérieurs, c'est la Faculté des études supérieures et postdoctorales qui vous fera parvenir la réponse.

Celle-ci peut être :

- une offre d'admission définitive;
- une offre d'admission conditionnelle, qui mentionne les conditions à remplir dans le délai fixé (obtenir le DEC, réussir des cours préalables, etc.);
- une inscription sur une liste d'attente (uniquement pour le 1^{er} cycle); le candidat inscrit sur une liste d'attente peut recevoir une offre d'admission s'il y a désistement de la part de candidats qui ont reçu une offre d'admission. Les listes d'attente sont dressées selon l'ordre d'excellence globale des dossiers en tenant compte de tous les critères appropriés;

- un avis de refus; le motif du refus vous sera communiqué. Sous réserve de la qualité du dossier, vous pourriez être invité à faire un choix subséquent de programme. Une page du site admission.umontreal.ca explique la procédure à suivre.

Obligations du candidat

Pour les programmes de 1^{er} cycle

Si vous avez reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, vous devez :

- avant la date indiquée, accepter ou refuser l'offre dans votre Centre étudiant. Dans certains cas, vous devrez accompagner votre réponse d'un dépôt non remboursable de 300 \$ qui sert à réserver votre place; ce montant est déductible des droits de scolarité;
- avant le 15 septembre (ou avant le 1^{er} février pour le trimestre d'hiver), le cas échéant, satisfaire à toutes les conditions exigées.

Pour les programmes de cycles supérieurs

Si vous avez reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, vous devez :

- avant la date indiquée, accepter ou refuser l'offre dans votre Centre étudiant;
- satisfaire à toutes les conditions exigées avant la date mentionnée dans votre lettre d'admission.

Désistement tacite et liste d'attente (1^{er} cycle)

Un avis est envoyé, à titre de confirmation de son désistement tacite, au candidat qui n'a pas répondu à l'une ou à l'autre des offres d'admission de l'Université à l'intérieur du délai indiqué. Le décompte des places encore disponibles pour chacun des programmes contingentés est fait en tenant compte des désistements alors enregistrés. Une offre d'admission est envoyée à ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente, jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit de nouveau comblée. Ce processus est répété jusqu'à la mi-août.

Demande de révision du dossier

Au 1^{er} cycle, le processus comprend deux étapes :

Étape 1 : Vérification de l'évaluation

Si vous avez reçu un avis de refus ou que vous avez été inscrit sur une liste d'attente, vous pouvez demander une vérification de l'évaluation de votre dossier de candidature.

Toute demande de vérification doit être faite en utilisant le formulaire en ligne sur admission.umontreal.ca (choisir le sujet *Vérification de l'évaluation de la décision suite à un refus*). La demande doit parvenir au Service de l'admission et du recrutement dans les 20 jours suivant la date de réception de l'avis de refus d'admission ou de l'avis d'inscription sur une liste d'attente. Toute erreur constatée est corrigée immédiatement.

Étape 2 : Révision de la décision

Si après la vérification de l'évaluation de votre dossier, vous avez des raisons sérieuses de croire que vous êtes victime d'une erreur ou d'une injustice, vous pouvez alors demander une révision auprès du doyen de la Faculté.

Les délais et les procédures de révision vous seront communiqués avec la réponse de la vérification de l'évaluation. Des frais de 27,50 \$ sont à prévoir.

Si le doyen rejette la demande de révision, il le fait par écrit, avec des motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

Si le doyen juge que la demande de révision est recevable, il commande au Service de l'admission et du recrutement une révision de la décision.

Aux cycles supérieurs, si vous n'êtes pas d'accord avec la décision concernant votre admission et que vous avez des éléments à présenter susceptibles de favoriser votre admission, vous devez soumettre votre requête par écrit au responsable du programme concerné.

Inscription (choix de cours)

Il est important de noter que l'offre d'admission à un programme est une démarche distincte de l'inscription. Une fois admis, vous devez vous inscrire aux cours du programme, au trimestre pour lesquels vous avez été admis. Vous devez le faire selon les modalités et dans les délais indiqués par la faculté et en respectant le régime et les prescriptions d'inscription propres à votre programme. Pour obtenir plus de renseignements sur l'inscription aux cours, consulter la page suivante :

admission.umontreal.ca/inscription-aux-cours.

L'inscription aux cycles supérieurs se fait en collaboration avec la faculté ou le département concerné.

